

Liberté Égalité Fraternité



# Les syndicats d'énergie de Bretagne

Des stratégies différentes de mobilisation de l'intracting Banque des Territoires



# **Région:** Bretagne

#### 4 Départements :

Côtes d'Armor Finistère Ille-et-Vilaine Morbihan

-> 4 syndicats d'énergie

Nombre d'habitants : 3 394 600 (INSEE 2021)



2024 – création d'un réseau technique de chauffage au Cercle Antrainais – Val-Couesnon (35)

#### Zoom sur le SdE Illeet-Vilaine

- •333 communes adhérentes
- **80 429** points lumineux en gestion
- •63 000 € de CEE collectés en 2022 pour 8.91 Gwh cumac vendus

Budget 2022 du SDE35



40 M€ total

Budget pour la réduction des consommations énergétiques



•11 M€

Travaux sur éclairage et bâtiments

# Intracting Banque des Territoires



• 1.9 M €

Pour financer des travaux d'efficacité énergétique

L'accompagnement technique du SDE35 sur un projet



L'accompagnement
en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
Le SDE35 conseille la collectivité
et porte le financement du reste à charge









## 1 Démarche du Syndicat d'Énergie Ille-et-Vilaine

#### Initialisation d'une stratégie pour la rénovation énergétique

Le SDE35 intervient depuis 2020 dans l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette mission s'effectue dans le cadre du programme national CEE "ACTEE", porté par la FNCCR, et a consisté jusqu'à présent dans le financement d'audits et la mise en place de capteurs communicants.

La concomitance entre les obligations du Dispositif Eco-Energie Tertiaire et l'inflation sur les coûts de l'énergie ont notablement augmenté les sollicitations des collectivités auprès du SDE35 sur les questions de rénovation énergétique. Le service mis en place en 2023 doit répondre à ces attentes et s'est structuré en ce sens avec une politique de recrutement portant l'effectif à 7 agents.

Afin de développer ses domaines d'intervention, le SDE35 a mené une étude d'opportunité sur la mise en place d'un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics ayant pour but de massifier les travaux de rénovation énergétique en levant certains freins connus par les collectivités :

- le manque de temps pour mener des actions ponctuelles de rénovation,
- le manque de connaissances techniques et financières,
- le manque de moyens financiers.

Ce nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics a été développé en coopération avec le réseau des Conseillers en énergie partagés (CEP). Ce réseau étant bien implanté depuis de nombreuses années dans le Département, l'objectif de ce service n'est pas de venir concurrencer les CEP mais de venir en complémentarité pour des communes sans CEP ou des missions encore orphelines.

Ce service appelé « **SERENE** » repose sur un double axe :

Avec le programme ACTEE, la poursuite des actions de sensibilisation, du financement

d'audits énergétiques, et de schémas directeurs bâtiments ;

# Avec l'intracting et les emprunts bancaires,

la mutualisation du financement de travaux de rénovation à l'échelle du SDE35 comprenant

- la **recherche de financements** (subventions et avances remboursables) et le portage d'emprunts (intracting pour travaux ayant un taux de rentabilité, dit TRI, de moins de 13 ans et emprunt long terme pour les autres),
- Le remboursement différé des annuités après la mise en service de la rénovation afin de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées,
- La réalisation des *travaux « d'efficacité énergétique »* (relamping, remplacement d'équipement de chauffage, régulation...) sous mandat de maîtrise d'ouvrage SDE35 afin de *mutualiser le suivi et les achats*,
- La possibilité de confier les travaux de "rénovation énergétique ou rénovation globale" au SDE35 sous mandat de maîtrise d'ouvrage.
  Cette possibilité est réservée aux travaux relevant de la rénovation énergétique,
- Le financement des intérêts de la dette par le SDE35 et la récupération des CEE.

Apparus sur le territoire national au tournant des 19è et 20è siècle, les syndicats d'énergie connaissent depuis les années 2000 une forte évolution de leur champ de compétences. Aux domaines historiques (électrification rurale et concession des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz) sont venues s'ajouter de électromobilité, énergétique (numérique, développement d'énergies renouvelables et rénovation énergétique des bâtiments publics). La loi de 2019 relative à l'énergie et au climat porte les dispositions qui permettent aux syndicats de prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires.



Liberté Égalité Fraternité



### 2 Organisation

# La déclinaison territoriale du programme ACTEE

Grâce au dispositif ACTEE, le SDE35, en partenariat avec les CEP du département, accompagne les collectivités dans divers diagnostics pour les aider dans la définition de leurs programmes de travaux ou d'équipements techniques et pour participer au financement :

- Audit énergétique bâtiment et CVC -> Appui technique et financier de 50 %
- Schéma directeur bâtiment -> Appui technique et financier de 50 % (plafond à 20 000 €)
- Mise en place de capteurs communicants -> Appui technique et financier de 50 % (plafond à 5 000 €)

#### Pilotage du fonds d'avance remboursable

Dans la stratégie de mutualisation du financement de travaux de rénovation à l'échelle du SDE35, le conventionnement

« intracting » de la Banque des Territoires est l'une des sources de financement mis à disposition des collectivités.

A ce jour c'est le seul financement qui a fait l'objet d'un contrat. Son montant est de 1,9 million d'euros.

Les autres prêts seront négociés avec des banques privées par l'ingénieur financier par grappe de projets, en fonction d'un seuil critique de travaux à réaliser.

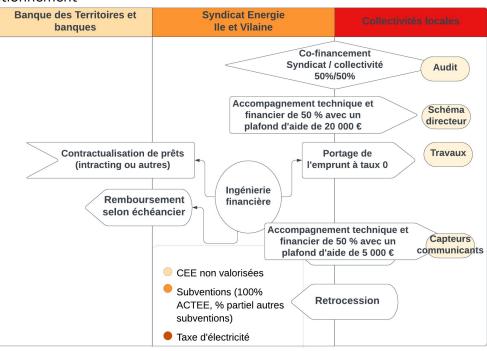
Dans la hiérarchie des actions, le service technique identifie, sur avis des CEP, les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique globale ou un changement d'équipement énergétique.

Le service technique distingue, pour chaque opération, les objets qui relèvent d'un temps de retour sur investissement inférieur à 13 ans et ceux à TRI supérieur. Chacun de ces projets pourra bénéficier de financements différents, venant de la Banque des Territoire comme des banques privées.

L'ingénieur financier prend la suite pour construire le plan de financement, flécher les TRI <13 ans vers l'avance remboursable de la Banque des Territoires et contractualiser avec les banques privés pour financer les TRI>13 ans.

#### Coût pour les collectivités

- Cession des CEE des travaux au SDE35
- Frais de commissionnement allant de 1% à 5% suivant l'ingénierie demandée
- Conventionnement adapté sur la durée avec les communes en fonction de chaque projet



Relations financières à trois parties



Liberté Égalité Fraternité



#### Suivi et contrôle du dispositif

Un trinôme composé du chargé d'opération, de l'ingénieur financier et du CEP indispensable aυ suivi dυ dispositif. Le premier identifie les opérations et leur TRI, le second organise les plans de financement et gère les remboursements sur la base des données consommations transmises par le troisième.

Le schéma de leurs relations peut être décrit comme ci-dessous :

Source: SDE35

#### Le CEP

Réalise les bilans énergétique et connait le patrimoine

Cible les bâiments les plus pertinents Accompagnement la collectivité dans la définition

Est en appui auprès du chargé d'opération dans le projet

Evalue les économies d'énergie post travaux et corrige les possibles dérives

Projet de rénovation

#### le chargé d'opération

Finalise le programme avec le CEP et la collectivité

Identifie les travaux éligibles aux differents sources bancaires Lance les consultations de Maitrise

d'Oeuvre et de travaux Apporte son expertise (énergie, réglementaire, fonctionnement, ...) sur le

projet Suit le chantier jusqu'à la livraison

#### L'ingénieur financier

Négocie les emprunts

Gestion des remboursements selon échéancier des collectivités et bancaires Reporting avec les sources bancaires (BdT)

Constitue le plan de financement Evlaue les sources de subventions possibles

### 3 Bilan global

#### **Quelques chiffres**

Le service est opérationnel depuis janvier 2024, après quelques mois, 5 conventions sont passées pour des travaux et 4 sont en cours de conventionnement.

La cible recherchée par le SDE35 est d'une 30aine d'une trentaine d'opérations (tous types confondus) par an et de 10 millions d'euros d'investissement par an.

Sur ces 9 dossiers, 7 concernent des rénovations multi-travaux et 2 des équipement liés à l'énergie (un remplacement de système de chauffage et l'installation d'une GTB sur plusieurs bâtiments).

Les rénovations de bâtiment sont de nature très différentes. Elles vont de 254000€ pour la salle polyvalente (voir travaux ci-dessous) à 2M d'€ pour la rénovation d'une école.

#### Exemple des travaux énergétiques réalisés dans une salle polyvalente

### **TRAVAUX** Mise en place d'une GTC Menuiseries Abaissement plafond et isolation Mise en place d'un sous-compteur Installation CTA Double flux Installation PAC air/air Installation filtres solaires

Certains bâtiments ne sont pas éligibles :

- Les sites non chauffés (certains gymnases).
- Les équipement dont l'énergie n'est pas géré par la collectivité (logement).
- Les constructions ou extensions.





# 4 Condition de réussite et de difficultés

Le premier facteur de réussite est un portage politique fort qui a fait choisir, par les élus, le scénario le plus ambitieux issu de l'étude de préfiguration du service de rénovation énergétique.

Le second facteur de réussite est très directement lié au premier, c'est une équipe de 7 personnes au service de cet accompagnement des collectivités. Les élus ont en effet retenu le scénario nécessitant le plus grand nombre de recrutements.

Autre facteur de réussite, la présence d'un réseau de CEP ancien et largement déployé sur le territoire départemental.

« Ces acteurs étaient là bien avant notre intervention et surtout sans eux, le service SERENE que propose le SDE35 ne pourrait pas exister. Les CEP permettent de passer d'une réflexion « je sais que j'ai des travaux à faire mais je ne sais pas par où commencer » à « Je sais ce que je dois faire mais je ne sais pas comment le faire ». La nuance est faible mais cruciale pour la réussite des projets sur lesquels nous intervenons. » Thomas Berthiau, responsable du pôle SERENE au SDE35

La décision de création de ce pôle a été accélérée par la crise de l'énergie. Dans son rôle de pilote du groupement d'achat d'énergie d'Ille et Vilaine, le SDE35 était bien placé pour mobiliser ses adhérents.

Un facteur limite cependant la portée de l'action. Le service étant très nouvellement créé, le SDE a fait le choix d'être très peu prescriptif dans les ambitions à atteindre par les travaux de rénovation énergétique. Il n'y a pas d'objectif calqué sur le dispositif Eco-Energie Tertiaire par exemple (-30%, -40%). Le SDE veut avant tout faire connaître le service et réunir suffisamment

de projets à rénover. Ces objectifs pourront être déclinés lorsque le service sera en fonctionnement courant.

En se lançant dans cette nouvelle politique, le SDE35 a fait le pari que la mutualisation des travaux dans différentes communes peut permettre d'accéder à des fonds et des emprunts non mobilisables commune par commune.

Le deuxième pari tient au fait que l'attrait de ce nouveau service conduira les communes dépourvues de CEP (ou équivalent) à s'en doter.

#### Du point de vue de la Banque des Territoires

L'intracting ne peut faire, à lui seul, une politique de rénovation énergétique. Il doit être au service d'une stratégie d'organisation pour accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leur parc immobilier.

C'est ce qu'a fait le SDE35 en construisant « pierre à pierre » sa stratégie et son dispositif spécifique : le service SERENE.

Le syndicat a également compris la nécessité d'asseoir son dispositif sur un service dédié avec un effectif suffisant pour accompagner l'ensemble des besoins des collectivités.





### 5 Autres orientations choisies par les SDE bretons

Le Syndicat du Finistère – L'éclairage public

Une première convention d'intracting a été signée en 2022, pour une durée de 13 ans et un montant de 19 millions d'euros, afin de rénover l'éclairage public des communes du Finistère.

200 communes sont concernées par cette action qui doit générer un montant total de travaux de 22 millions d'euros. Le plan de financement prévoit 0 € de reste à charge pour les communes.

Le gain attendu est de 1391 kWh/an soit 473Teq CO2 évitées et une économie de 1,6M € / an.

La commune de Landivisiau a été la première commune à entrer dans le dispositif. Les travaux effectués par un prestataire ont débuté en septembre 2023 et ont permis de :

- ✓ Remplacer 1 645 luminaires
- ✓ Passer de 1 000MWh de consommation d'énergie à 170MWh
- ✓ Soit 80% d'économie et un gain annuel de 280 000€ sur la facture

Le montant des travaux est s'élève à près de 2M€ prêté par le SDEF grâce à l'avance remboursable de la Banque des Territoires, la participation de la commune est de 1 ,1M€ remboursée au SDEF sur 10 ans grâce aux économies réalisées. 900 000e sont financés par le SDEF.

Du point de vue de la Banque des Territoires

Les expériences déployées en Bretagne montrent que les dispositifs mis en œuvre dans le secteur de l'éclairage public sont les plus efficients.

Ils sont aisés à mettre en place (les Syndicats peuvent déjà avoir une compétence déléguée sur ces équipements) et permettent une réduction rapide et conséquente des consommations énergétique (et donc des factures).

Le constat fait par la Banque des Territoires est que même sans Intracting, le SDE et les collectivités auraient été en capacité de Le Syndicat du Morbihan – L'instrumentation et l'éclairage intérieur

Initialement, le syndicat du Morbihan a contractualisé avec la Banque des Territoires en 2021 afin de financer des actions de rénovation énergétique à TRI inférieur à 10 ans.

Cependant, la rénovation d'ampleur engage le plus souvent la collectivité sur un plan de financement à TRI supérieur et qu'elle réussit à financer avec d'autres ressources: DSIL, DETR, Programme de solidarité territoriale (PST) du département du Morbihan.

Face à ce constat, le SDE56 réfléchit en 2024 à lancer la mise en œuvre de programmes exceptionnels ciblés sur des opérations type :

- relamping intérieur des bâtiments (remplacer les éclairages intérieurs anciens et énergivores par des dalles led ou autres),
- programmes d'instrumentation (apporter la donnée de consommation au gestionnaire pour mieux les optimiser).

Le SDE construit des accords cadres « électricité » et « instrumentation » pour agir en masse. Le choix est fait d'utiliser l'intracting plutôt sur des grands programmes très ciblés plutôt que projet par projet.

financer ces travaux. Le passage par l'emprunt a donné de l'intensité à l'action. Cela a permis au SDE d'aller plus vite et sur l'ensemble du parc beaucoup plus rapidement.

Concernant l'instrumentation des bâtiments, la Banque des territoires a contractualisé avec Rennes Métropole sur un sujet similaire: des commandes de pilotages d'équipements liés à l'énergie. Jusqu'à présent cette thématique pouvaient faire partie d'une convention globale, c'est la première fois qu'elle a été le sujet unique d'une convention.

Les syndicats d'énergie de Bretagne - Des stratégies différentes de mobilisation de l'intracting Banque des Territoires - Rédactrice : Amandine BIBET-CHEVALIER, Céline LEMASSON, Julie RINGAULT / Cerema - Mai 2024 - Tous nos remerciements à Thomas Berthiau du SDE35 et Karine Chatel de la Banque des Territoires.